



Service des Incendies

Soumissions pour Habillements d'Été Tuyaux, Bâches, etc.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos la suscription "SOUMISSION POUR UNIFORMES OU TUYAUX, ETC.", suivant le cas, seront reçues jusqu'à midi, Jeudi, le 24 janvier courant, comme suit:

Blouses, gilets, pantalons, képis et chaussures en cuir pour 75 officiers, plus ou moins, et blouses, pantalons, képis et bottes en cuir pour 280 pompiers, plus ou moins, aussi pardessus, képis et pantalons d'hiver pour le même nombre d'officiers et de pompiers, plus ou moins, et pour pardessus en caoutchouc, bottes en caoutchouc et casques en cuir (helmets), et 47 doz. plus ou moins, de chemises en flanelle bleu-noir.

Des échantillons peuvent être vus et examinés au bureau du chef du corps des pompiers.

L'entrepreneur devra fournir les boutons et les insignes.

Les soumissions devront être faites sur des formules qui seront fournies par le département.

Les vêtements d'été et les chemises devront être confectionnés et livrés pas plus tard que le 15 avril prochain, et les vêtements d'hiver pas plus tard que le 1er octobre prochain.

Les soumissions demandées pour pardessus et bottes en caoutchouc ne sont pour aucune quantité déterminée, mais le contrat continuera jusqu'au 31 décembre de l'année courante et les articles seront livrés au fur et à mesure qu'ils seront requis et commandés.

Des soumissions seront aussi reçues pour 5,000 pieds, plus ou moins, de tuyaux en coton à double enveloppe avec doublure en caoutchouc d'un diamètre de 2½ pouces avec raccord filière "Higbey" et qui seront éprouvés si la Commission le désire; aussi 50 bâches, plus ou moins, sur grosse toile (duck), 9 x 14 pieds.

Un chèque certifié et payable à l'ordre du trésorier de la Cité devra être déposé entre les mains dudit trésorier, et un certificat de tel dépôt sera donné au soumissionnaire qui devra inclure ce certificat avec sa soumission remise au greffier de la Cité, et les dépôts pour les différents contrats devront être faits comme suit: Uniformes de pompiers, \$240. Uniformes d'officiers, \$100. Pantalons d'hiver d'officiers et de pompiers, \$150. Pardessus d'hiver d'officiers, \$140. Pardessus d'hiver de pompiers, \$210. Képis d'officiers, \$20. Képis de pompiers, \$70. Bottes en cuir de pompiers, \$150. Chaussures d'officiers, \$40. Chemises en flanelle bleu-noir, \$110. Tuyaux, \$425. Bâches, \$100.

Toute information requise concernant les contrats susmentionnés peut être obtenue au bureau du chef du corps des pompiers, Hôtel de Ville, entre 9 heures du matin et 5 heures de l'après-midi.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville, en présence des intéressés à la première séance de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre soumission reçue.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, le 14 janvier 1907.



Fire Department

Tenders for Summer Uniforms, Fire Hose, Salvage Covers, etc.

SEALED TENDERS, addressed to the undersigned and endorsed TENDERS FOR UNIFORMS OR FIRE HOSE, ETC., as the case may be, will be received up to noon on Thursday, the 24th January instant, as follows:

Blouse, vests, caps and leather boots for 75 officers, more or less, and blouse, pants, caps and leather boots for 280 men, more or less, also winter coats, winter caps, and winter pants for the same number of officers and men, more or less, and for rubber coats, rubber boots and leather helmets, 47 doz. more or less, blue black flannel shirts.

Samples may be seen and inspected at the office of the chief of the Fire Department.

The contractors are to furnish the buttons and badges.

All tenders must be made on forms which will be supplied by the department.

The summer uniforms and shirts must be delivered not later than the 15th April next, and the winter uniforms not later than the 1st of October next.

The tenders asked for rubber coats, rubber boots are for no specified quantity but the contract shall hold good to the 31st December of the current year, and the articles will be delivered as they are required and ordered.

Tenders will also be received for 5,000 feet, more or less, of double jacket cotton fire hose, rubber lined, 2½ inches diameter with couplings "Highbey thread" to be subjected to a test if the Committee so desires, also 50, more or less, Salvage covers, on duck, 9 x 14 feet.

A certified cheque shall be deposited with the City Treasurer, payable to his order. Each tenderer shall receive a certificate of such deposit, and this certificate shall accompany the tender delivered to the City Clerk, and the deposits for contracts to be made as follows: Firemen's uniforms \$40. Officers' uniforms \$100. Officers' and men's winter pants, \$150. Officers' winter coats, \$140. Men's winter coats, \$210. Firemen's leather boots, \$148. Officers' shoes, \$40. Officers' caps, \$17. Men's caps, \$68. Blue flannel shirts, \$110. Fire Hose, \$425, and hose covers, \$100.

Any information concerning the above may be obtained at the office of the Chief of the Fire Department, City Hall, between the hours of 9 a.m. and 5 p.m.

The tenders will be opened by the City-Clerk in the presence of the interested parties, at the meeting of the Fire and Light Committee following the reception of said tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender submitted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, January 14th. 1907.